

## **Comment financer sa rénovation énergétique ? Le Programme Habiter Mieux de l'Anah**

**Pour des renseignements plus précis :  
[www.anah.gouv.fr](http://www.anah.gouv.fr)**

Lyon, 20 juin 2018

## **I – Le service en ligne de demandes d'aides financières de l'Anah**

[monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr)

## **II – Les évolutions à compter de 2018**

- ◆ Nouveau programme Habiter Mieux 2018-2022
- ◆ Assouplissement des critères locaux de subvention
- ◆ Etat d'avancement au 10/06/18

## **III - Bilan du 1<sup>er</sup> programme Habiter Mieux 2011-2017**

- ◆ Evaluation nationale du programme Habiter Mieux 2011-2017
- ◆ Bilan 2011-2017 du Rhône
- ◆ Bilan 2017 du Rhône

# I – Le service en ligne de demandes d'aides financières de l'Anah

## Les enjeux

- Atteindre les objectifs fixés par le gouvernement en augmentant le volume de dossiers
- Moderniser et améliorer la qualité de service à l'utilisateur : questionner la complexité et les délais des démarches des demandeurs
- Harmoniser les pratiques et améliorer la collaboration entre les acteurs
- A terme, dématérialiser 100% des dossiers accompagnés

Le service en ligne est opérationnel pour les propriétaires occupants (PO) depuis le 31 mai 2018  
Une communication départementale qui s'organise le 20 juin 2018

[monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr)



Bienvenue sur [monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr)

Le service en ligne de demande d'aide  
financière pour améliorer mon logement

Commencer ma démarche

Consulter mon dossier



## I – Le service en ligne de demandes d'aides financières de l'Anah

### Une mise en œuvre partenariale

Un chantier intense de 2 mois, de fin avril à fin juin 2018, mené avec tous les acteurs de la chaîne

Contributeurs : Service instructeur délégation ANAH, Métropole de Lyon, PRIS, Opérateurs

### Comment ça marche ?

Sur [monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr), le propriétaire occupant fait lui-même, en ligne, sa demande d'aide à l'Anah (un tiers peut le faire pour lui si nécessaire)

Il sait immédiatement s'il est pré-éligible aux aides de l'Anah

Il est mis en relation avec les professionnels qui l'accompagneront dans l'élaboration et la réalisation de son projet.

Il suit en temps réel l'avancement de son dossier.

S'il n'est pas éligible aux aides de l'Anah, il peut, s'il le souhaite poursuivre sa démarche pour être conseillé sur d'autres aides possibles.

## II Les évolutions à compter de 2018

### Nouveau programme Habiter Mieux

**Massification** : un objectif national de 75 000 logements rénovés par an

#### **Stabilité**

- Reconduction des règles de subvention pour les ménages
- Visibilité pluriannuelle des financements : 1,2 milliard d'€ sur 5 ans inscrits dans le Grand Plan d'investissement pour le Programme Habiter Mieux

#### **Simplification**

- Création d'un nouveau type de dossiers PO : Habiter Mieux Agilité
- Dématérialisation des demandes des PO
- Simplification de l'éligibilité à l'aide « Copropriété fragile » en quartier NPNRU
- Suppression de l'exigence d'un Contrat local d'engagement
- Fin du FART et intégration des crédits dans le budget de l'Anah

#### **Renforcement**

- Obligation de passer par des entreprises RGE (2018 : HM Agilité / 2019 : tous dossiers)
- Nouvelles subventions d'ingénierie aux collectivités pour les inciter à lancer des opérations programmées de réhabilitation du parc privé : financement de chargés de projet des collectivités et actions d'information et de repérage par les plates-formes territoriales de la rénovation énergétique dans le cadre de dispositifs programmés

## Un assouplissement des critères locaux de subvention...

2016 : Réouverture aux PO modestes et hausse du taux de subvention à 35 %  
50 % pour les PO très modestes

2017 : Simplification des pièces obligatoires et des dossiers devant être soumis à avis de la CLAH pour fluidifier l'émergence des projets.

2018 : Réouverture à tous les logements y compris acquisition de moins de 2 ans

## ... pour atteindre les objectifs assignés

### Objectifs Habiter Mieux 2018 dans le Rhône

**1 420 logements**, dont 81 % dans la Métropole de Lyon

- PO énergie : 677, dont 30 % en HM Agilité
- Copropriétés en difficulté : 227
- Copropriétés fragiles : 339

### Des dotations maintenues pour 2018

Anah : 10 732 825 €, dont 73 % pour le territoire de la Métropole de Lyon  
(10 367 478 € en 2017 de dotation initiale Anah + FART)

Aides propres Métropole de Lyon : 2 300 000 € (idem 2017)

## Etat d'avancement au 6 juin 2018

**A l'échelle régionale** : 1 663 logements HM, soit + 19 % à la même date en 2017

6% en HM Agilité => loin des attentes du national qui estimait 20% d'HM agilité pour atteindre les objectifs 2018.

**Dans le Rhône** : 121 logements de PO aidés par Habiter Mieux

Métropole de Lyon : 64 PO Habiter Mieux engagés (22 en 2017) = x 3  
dont 1 dossier HM Agilité

Rhône : 57 PO Habiter Mieux engagés (42 en 2017) = + 36 %  
dont 9 dossiers HM Agilité (soit 16 % du total HM)

## III - Bilan du programme Habiter Mieux 2011-2017

### Evaluation nationale

**Outils financiers** : Aides de l'Anah + Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART)

Une éligibilité basée sur le gain énergétique : 25 % min. pour les PO,  
35 % min. pour les PB et les copropriétés

#### **Des points forts et réussites**

- création de 17 000 emplois (équivalent temps plein) dans le bâtiment depuis 2011
- accompagnement personnalisé et gratuit
- un gain énergétique moyen supérieur au minimum exigé qui montre l'effet levier des subventions permettant des travaux ambitieux et une sortie durable de la précarité énergétique

#### **Des freins à la massification**

- complexité des dossiers administratifs malgré une simplification en 2017
- effet « embouteillage » chez les opérateurs et délais longs pour le montage des dossiers
- reste-à-charge dissuasif pour les ménages

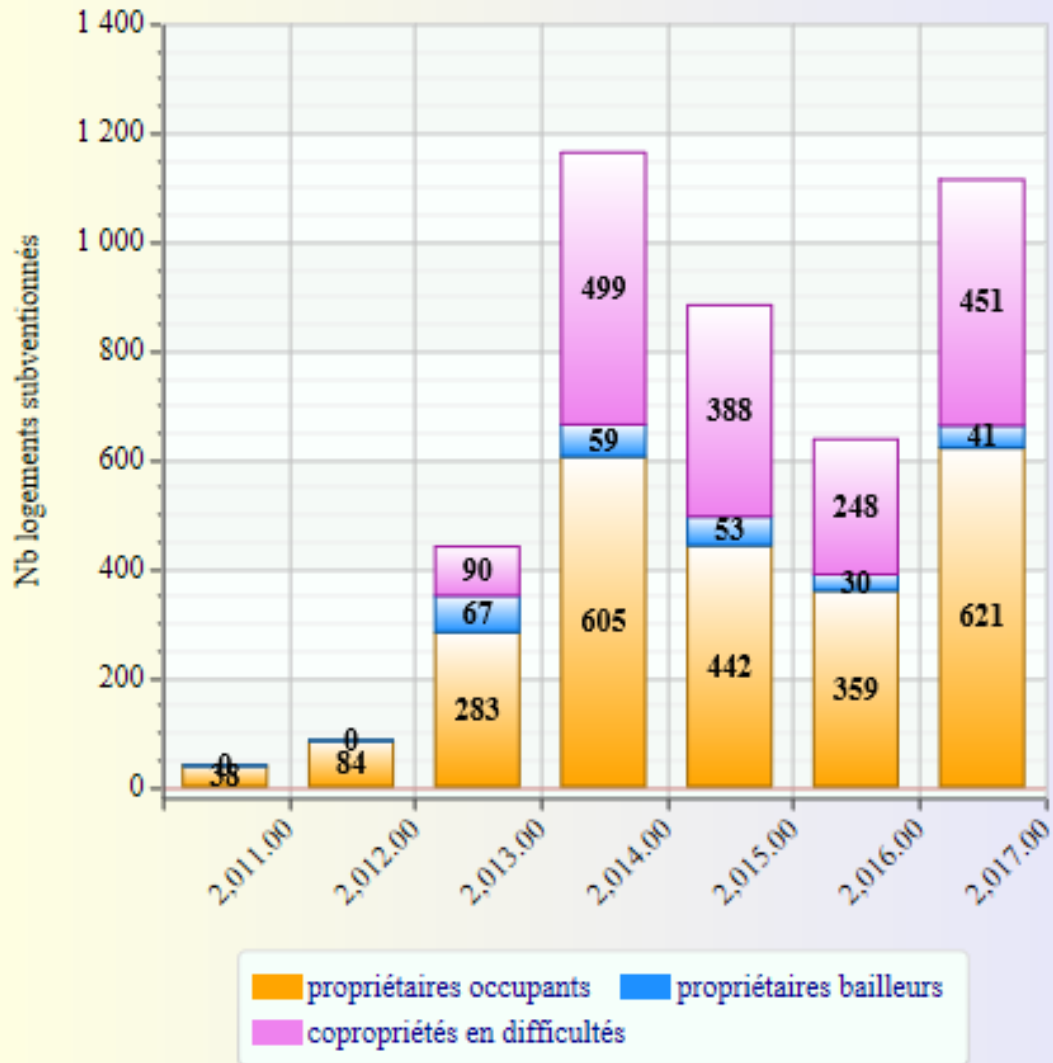
=> Malgré des objectifs ambitieux, une démarche de simplification et de nouvelles aides, les résultats plafonnent à 50 000 logements rénovés par an.

Des constats pris en compte dans le nouveau Programme Habiter Mieux 2018-2022



# Bilan Habiter Mieux 2011-2017 dans le Rhône

Nombre total des logements subventionnés  
2011 - 2017



## Gain énergétique moyen constaté en 2011-2017

40 % pour les PO  
73 % pour les PB

## Nombre de logements aidés

PO : 2432  
PB : 250  
Copros : 1676

# Bilan 2017 d'Habiter Mieux dans le Rhône

## Une forte montée en puissance en 2017 ...

**1 113 logements subventionnés par Habiter Mieux**, dont 926 dans la Métropole de Lyon  
**+ 107 %** de PO subventionnés par rapport à 2016  
 (contre + 38 % à l'échelle régionale, + 36 % au national)

Une mobilisation immédiate de la nouvelle **aide aux copropriétés fragiles : 161 logements**

Des gains énergétiques moyens supérieurs aux exigences réglementaires

Une consommation des crédits en très forte hausse

Bilan financier 2017 (travaux&ingénierie)	Dotations consommées	Evolution 2016-2017
Anah	10 780 174 €	<b>+ 54 %</b>
FART	1 834 911 €	<b>+ 66%</b>
Aides propres Métropole	2 099 700 €	<b>+ 105 %</b>

Gain énergétique	25 à 35 %	35 à 50 %	> 50 %	Total logements
<b>Total logements</b>	<b>108</b>	<b>498</b>	<b>512</b>	<b>1118</b>
PO	108	332	186	<b>626</b>
PB	0	5	36	<b>41</b>
Copro dégradées	0	0	290	<b>290</b>
Copro fragiles	0	161	0	<b>161</b>

## ... encore insuffisante pour atteindre les objectifs

Des objectifs Habiter Mieux atteints à seulement 50 % (tous dossiers confondus)

### ♦ Propriétaires occupants

Un taux de réalisation de l'objectif PO de 75 % comparable aux niveaux régional et national (76%)

Seulement 1/3 de PO modestes du fait d'un reste-à-charge plus important

### ♦ Propriétaires bailleurs : Une mobilisation très faible du parc privé locatif

*Métropole de Lyon* : 29 logements de propriétaires bailleurs, malgré des taux d'aides publiques très importants

*Rhône (hors délég.)* : 12 logements de PB, dont 11 en zone C sans déduction fiscale

Mais une sortie durable de la précarité énergétique avec un gain énergétique moyen de **77%**

### ♦ Copropriétés

Une absence de mobilisation des copropriétés fragiles et dégradées hors Métropole de Lyon